

Monsieur le président,
Messieurs les rapporteurs,
Chers collègues,

L'existence de St. Pierre et Miquelon, la raison de l'installation au 18ème siècle de populations venant du Pays Basque, de Normandie et de Bretagne sur mon petit Archipel s'expliquent par la proximité des fameux bancs de Terre-Neuve où la morue se trouvait à foison.

Exploitée de façon raisonnée durant plus de deux siècles, mais surexploitée de manière intensive par des "navires usines" durant les années 1960-1990, cette ressource halieutique s'est épuisée, entraînant de ce fait l'effondrement de notre économie et la quasi-disparition d'une profession plus connue sous le nom de "terre-neuvas".

Alors oui, je suis bien placé pour affirmer que nous devons adopter de nouveaux modes de production et de consommation afin d'éviter aux générations futures les mêmes errements dont nous avons été les victimes.

Parler de "bioéconomie durable" a, vous l'avez compris, du sens pour quelqu'un qui, comme moi, est originaire de St Pierre et Miquelon.

Au-delà de mon Archipel, le développement de la « bioéconomie durable » est désormais un enjeu planétaire reconnu après l'accord Climat de Paris et l'adoption par l'ONU des ODD (Objectifs de Développement Durable) qui intéresse spécialement, dans l'ensemble français, les outre-mer.

D'une part, rappelons que les Outre-mer abritent plus de 80% de la biodiversité française, ce qui place la France au 6ème rang mondial des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées.

D'autre part, la mise en œuvre de politiques publiques volontaristes en la matière est de nature à constituer un puissant levier pour la transformation nécessaire de nos modèles économiques en milieu insulaire, ou en milieu continental comme en Guyane.

Cela suppose, à notre avis, plusieurs conditions :

- En premier lieu, il importe que les objectifs de préservation des patrimoines naturels dans les Outre-mer soient pleinement intégrés à la stratégie nationale préconisée par l'avis ;

- En second lieu, il importe que cette stratégie nationale s'articule spécifiquement avec l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales, reposant sur les principes de solidarité et de subsidiarité, dans nos territoires ultramarins.

Cela nécessite une réflexion conjointe, impliquant les acteurs des sociétés civiles ultramarines, sur les priorités et le niveau des investissements affectés dans nos territoires à l'innovation technique, économique et surtout sociale, en tenant compte des spécificités, notamment institutionnelles, de chacun.

Ces préconisations qui complètent à nos yeux celles du présent avis, pourront être prises en compte lors de l'élaboration des « plans de convergences » prévus par la nouvelle loi Egalité Réelle pour l'Outre-mer. C'est en tout cas le vœu que nous formons. Chaque Outre-mer, la situation actuelle de la Guyane nous le rappelle, a besoin aujourd'hui d'un « pacte de progrès », et de progrès « durable » !

C'est dans cet esprit, en saluant le travail accompli par les rapporteurs et les membres de la section de l'environnement, que le Groupe Outre-mer s'apprête à voter l'avis présenté.

Paris, le 28/03/2017

Pour le groupe OUTRE-MER
Yannick CAMBRAY